



Aide régionale à l'innovation et aux transferts de technologie (ARITT) - Volet Transfert

Objectifs et conditions

- Soutenir les diverses formes d'innovation faisant appel à la technologie,
- Encourager le transfert de la recherche vers l'industrie pour développer le territoire francilien,
- Alléger les frais engagés dans un contrat de collaboration avec un laboratoire de recherche afin de développer des projets innovants et/ou de participer à un programme de R&D ;
- Faire de l'Île-de-France la première écorégion d'Europe.

Cette aide peut être précédée d'une étude de faisabilité, par le biais du volet "Faisabilité" de l'ARITT.

Investissements éligibles :

- Etudes (celles-ci doivent représenter au moins la moitié des dépenses du contrat de collaboration),
- Fournitures et petits matériels non récupérables et strictement nécessaires à la réalisation de la part du projet concerné par l'aide,
- Instruments et matériels récupérables, à hauteur des coûts d'amortissement correspondant à la part du projet concerné par l'aide.

Bénéficiaires

PME (selon la définition européenne en vigueur) des secteurs de l'industrie ou des services, financièrement saines, hors négoce.

Montant

Subvention calculée sur la part des travaux confiés à l'extérieur, qui varie selon l'âge de l'entreprise :

- PME de 5 ans ou plus : 50 % maximum du montant HT des coûts externes, dans la limite de 70 000 € HT ;
- PME créées depuis moins de 5 ans : 75 % maximum du montant HT des coûts externes, dans la limite de 70 000 € HT.

Financeurs

- Région Ile-de-France

Contacts

6 contacts trouvés :

- [BIOCRITT - Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie Biomédicale](#)
- [CRITT CCST - Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie Electronique, Informatique, Télécommunications](#)
- [CRITT Chimie-Environnement - Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie](#)

Contacts : suite

- [CRITT IAA - Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie Industries Agro-Alimentaires](#)
- [CRITT MECA - Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie Mécanique](#)
- [Région Ile-de-France - Sous-direction Recherche et Innovation](#)

Source

Région Ile-de-France (<http://www.iledefrance.fr>)

Type d'aide

- Subvention

Informations complémentaires

- Contacter l'un des 5 centres régionaux d'Innovation et de transfert de technologie (Critt), chargés de l'instruction des demandes.
- Le dispositif ARITT peut être abondé par le conseil général de Seine-et-Marne pour le département de Seine-et-Marne.

Avertissement

Ces informations sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de LA PLATEFORME DU CONSEIL.
L'obtention des aides est liée à des critères relatifs à l'entreprise, son projet, ainsi qu'à un certain nombre de conditions fixées et précisées par l'organisme financeur. Il est donc nécessaire de s'adresser aux organismes référents pour en savoir plus sur les dispositifs et sur l'éligibilité de votre projet à une aide.

Source : © Institut Supérieur des Métiers, 2002-2007